

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-699/PCG portant annulation de l'arrêté n° 74-202/PCG et portant report sur l'exercice 1974 des crédits inemployés au 31 décembre 1973.

n° 74-699/PCG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
19 avril 1974

Numéro JO
n° 9 du 10/05/1974

Date du numéro
10 mai 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

L'arrêté n° 74.202/PCG portant report sur l'exercice 1974 des crédits inemployés au 31 décembre 1973 d'un montant de 275 713 FD est annulé. Art. 2.— Sont reportés sur l'exercice 1974 du budget du Centre d'Etudes géologiques et de Développement avec les imputations budgétaires et les montants indiqués ci-après les crédits inemployés au 31 décembre 1973 correspondant à des charges réelles restant à baver à la clôture dudit exercice.

Chapitre 5

- Art. 3. — Mobilier, fourniture des bureaux, entretien des locaux 170255

Chapitre 5

- Art. 5. — Téléphone 53520

Chapitre 5

- Art. 6. — Habillement 7800 Total général..... 231 575 Art. 3.— L'ordonnateur délégué du budget du Centre d'Etudes géologiques et de Développement est chargé de l'exécution du présent arrêté.